RECOMMANDATIONS
POUR REMPLIR UN BULLETIN DE DÉCLARATION

Le bulletin de déclaration d'une œuvre à la SACEM est la fiche d'identité de cette œuvre.

Déclarer une œuvre à la SACEM,
c'est protéger son travail et recevoir ses droits d'auteur lorsqu'elle est exploitée

Pour assurer un bon traitement informatique de son contenu, le bulletin doit être complété en utilisant un caractère par case (en capitale).

1 Date et lieu de la 1ère représentation ou diffusion :
A compléter lorsque l'œuvre a été interprétée au moins une fois au cours d'un concert, d'un spectacle... ou diffusée par une chaîne de télévision, une station de radio...

2 Références de l'enregistrement :
A compléter lorsque l'œuvre a été reproduite sur un phonogramme ou un vidéogramme commercialisé (CD, disque vinyle, cassette audio ou vidéo, CDRom, CDI, disquette informatique...).
L'enregistrement de l'œuvre en maquette sur une cassette ou une bande de travail, un disque échantillon..., ne peut pas être considéré comme un support commercialisé et, dans ce cas, aucune référence ne doit figurer sur cette ligne.

3 Œuvre extraite du film :
A compléter lorsque l'œuvre est incorporée à la bande sonore d'un film.

Il est inutile d'adresser à la SACEM un bulletin de déclaration pour toute nouvelle représentation ou reproduction de l'œuvre. Si vous souhaitez néanmoins nous communiquer cette information complémentaire, une simple lettre à notre Service des programmes suffit.

Pour déclarer l'arrangement d'une œuvre protégée, un bulletin de déclaration signé de tous les ayants droit originaux est indispensable.

4 Destination de l'arrangement :
Cette ligne doit être complétée :
a) Lorsque l'arrangement est autorisé pour une destination déterminée et précise : indiquer le type détaillé de l'exploitation autorisée
(exemple : pour disques Fortuna CD n° 121820D et cassette n° 121821C).
b) Lorsque l'arrangement est autorisé pour toutes formes d'exploitation de l'œuvre (c'est-à-dire à titre exclusif) : noter "TOUTES EXPLOITATIONS".

Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
Société civile à capital variable - RCS Nanterre D 775 675 739
N° SIRET : 775 675 739-03131
Siège social : 225 avenue Charles de Gaulle - 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

BULLETIN DE DÉCLARATION
(AUTEUR - COMPOSITEUR - ÉDITEUR)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE CASE

TITRE DE L'ŒUVRE :

1 Date et lieu de la 1ère représentation ou diffusion :

2 Références de l'enregistrement :

3 Œuvre extraite du film :

AUTEUR(S) :

ADAPTATEUR :

COMPOSITEUR(S) :

ARRANGEUR :

4 Destination de l'arrangement :

ÉDITEUR(S) :

Territoire(s) cédé(s) :

RÉPARTITION EN % DES DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

TOTAL = 100 %

Les redevances au titre de l'exploitation télévision, radio et de l'usage public des enregistrements sont réparties conformément à l'alinéa 3 de l'article 9 des Statuts.

Les redevances au titre de la représentation publique sont réparties conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement général.

Genre :

Mouvement métronomique et durée d'exécution :

Instrumentation :
(nombre de parties d'orchestre)

Si vous avez effectué des emprunts à une œuvre préexistante, quelles que soient leur nature et leur durée, vous êtes susceptibles d'engager votre responsabilité à l'égard des ayants droit de cette dernière. Il vous appartient donc d'obtenir leur autorisation préalable.

Ce bulletin doit être signé par tous les ayants droit ; il n'a qu'un caractère déclaratif et n'est attributif d'une part des redevances découlant de l'exploitation de l'œuvre qu'au profit des seuls ayants droit membres de la société ou de la société représentée par elle.

Nous confirmons en tant que de besoin les apports des droits de représentation publique et de reproduction mécanique, découlant de nos actes d'adhésion aux sociétés d'auteurs.

Fait à ..... le .....

Signature des ayants droit :

COMPOSITEUR(S) :	AUTEUR(S) :
ARRANGEUR et/ou ADAPTATEUR :	ÉDITEUR(S) :

JOINDRE À CE BULLETIN
Pour une œuvre inédite : le manuscrit complet et signé de l'œuvre (mélodie, harmonisation et ligne de basse) ou un enregistrement sonore avec sur une feuille l'intégralité des paroles.
Pour une œuvre éditée : le format ou le manuscrit complet et signé de l'œuvre (mélodie, harmonisation et ligne de basse) **et** le contrat de cession auteur-compositeur-éditeur

775 - 01/2003

M.L	N° D'ORDRE	VERSION	I.R	Date	Date rectif.
		P M			

I S W C

5 Ces grilles sont utilisées par les services de la SACEM pour porter les numéros d'identification informatique nationaux et internationaux attribués à l'œuvre.

6 La déclaration d'une œuvre à la Sacem engage la responsabilité des ayants droit signataires du bulletin. Celui-ci doit être le reflet exact de l'œuvre et de la qualité des personnes qui ont participé à sa création. Tout emprunt, toute utilisation d'une œuvre préexistante doivent au préalable avoir été autorisés. Un dépôt effectué sans respecter ces principes peut avoir des conséquences graves au regard du Code de la propriété intellectuelle, des Statuts et Règlements de la Sacem.